

SOMMAIRE

A.	INTRODUCTION / FAITS MARQUANTS	3
I.	Historique	3
II.	Faits marquants	3
III.	Le périmètre du syndicat.....	6
IV.	L'objectif : la valorisation	8
B.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	10
I.	Répartition des tonnages en 2017	10
II.	Le traitement des déchets ménagers et assimilés	12
1.	<i>Localisation et nature des traitements et valorisation (ensemble des producteurs)</i>	12
2.	<i>Capacité des installations et tonnage traité par type de producteurs</i>	13
3.	<i>Nature des déchets traités par unité de traitement</i>	13
a.	Unité de valorisation énergétique de Villefranche sur Saone	13
b.	Chaudière bois :	15
c.	Centre de Saint Etienne sur Chalaronne	15
d.	Centre de traitement de Quincieux	16
e.	Le traitement des déchets verts	18
f.	Centre de stockage et de valorisation des déchets inertes (CET III)	19
g.	La collecte sélective	20
C.	LES INDICATEURS FINANCIERS	31
1.	Synthèse générale des comptes.....	31
2.	Prix des prestations.....	31
3.	Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat en 2017 :	33
4.	Aides versées à l'investissement en 2017:.....	33
5.	Comptabilité analytique par budget :	33
D.	COMMUNICATION et PREVENTION.....	34
I.	Communication:.....	34
II.	Prévention:	36
E.	RECAPITULATIF DES FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	37
F.	BILAN / Loi de transition énergétique	38

A. INTRODUCTION / FAITS MARQUANTS

1. Historique

Le SYNDICAT MIXTE est un établissement public intercommunal qui regroupe, suite à la réforme territoriale du 1^{er} janvier 2014, 9 groupements, 263 communes représentant environ 355 000 habitants, sur 3 départements (Rhône, Ain et Saône-et-Loire).

Il est né en 1978 de la volonté des élus, placés devant le problème difficile de l'élimination des déchets, à la suite du remplissage de la décharge contrôlée de Villefranche-sur-Saône.

En 1981, une usine d'incinération a été construite permettant de traiter environ 35 000 tonnes de déchets par an. L'énergie produite était valorisée en chaleur grâce à la construction d'un réseau d'une longueur de 5 500 mètres fournissant de la chaleur et de l'eau chaude à 3 000 logements sociaux et 1 000 m² de bureaux.

Une première réflexion sur la collecte sélective conduit à la création d'une plate-forme de compostage des déchets verts afin d'assurer la valorisation organique de 14 000 tonnes de végétaux qui finissaient auparavant en décharge ou dans l'usine d'incinération avec les ordures ménagères. Cette plate-forme de compostage a été ouverte en Avril 1997.

Des contrats d'objectifs de collecte sélective sont signés entre les groupements de communes, le Syndicat Mixte et Eco-Emballage au mois de Décembre 1998.

Le Syndicat Mixte s'engageait dans le même temps, conformément aux plans départementaux, à compléter le dispositif de gestion des déchets par l'extension de son usine d'incinération en construisant en 2001 un second four de 6,5 tonnes à l'heure, et à la mise aux normes du traitement des fumées sur le four existant. L'énergie produite est valorisée via le réseau de chaleur, la production de vapeur pour sécher les boues de la station d'épuration et la vente d'électricité.

Cet ensemble de dispositions a permis au Syndicat Mixte et aux établissements de coopération intercommunale qui le composent de passer l'échéance légale de 2002, et d'assurer l'application des nouvelles normes de 2005.

Avec l'adoption du Grenelle de l'environnement, des objectifs chiffrés ont été définis sur :

- La réduction de la production des ordures ménagères et assimilés ;
- Le développement du recyclage matière et organique ;
- La limitation de la mise en décharge et de l'incinération.

Ces dispositions sont largement reprises par le Sytraival dans ses différentes activités.

2. Faits marquants

En 2019 :

o **Unité de valorisation énergétique**

Le marché d'exploitation de l'unité de valorisation s'est terminé le 1^{er} décembre 2019. Une consultation a été menée début 2019 pour choisir le prestataire qui d'une part réalisera des gros travaux de rénovation de l'unité et d'autre part exploitera l'usine. La commission d'appel d'offre a retenu CIDEME groupe Dalkia Wastenergie pour une durée de 10 ans.

o **Réseau de chaleur**

Le marché d'exploitation s'est terminé le 1^{er} décembre 2019, une consultation a eu lieu en 2019 pour choisir le futur exploitant. L'exploitation de la chaufferie Bois/gaz et du réseau a été confiée à Dalkia Energie pour une durée de 3 ans avec possibilité de prolonger de 2 ans.

o **Centre de stockage de Saint-Etienne-sur-Chalaronne**

Des travaux de création d'un casier ont été réalisés par l'entreprise RMF pour le stockage de

déchets inertes provenant des déchèteries des collectivités adhérentes au Sytraival.

o **Collecte sélective**

- Le centre de tri de Nicollin à Saint Fons a été détruit lors d'un incendie au mois de Juillet. Un nouvel exutoire pour la collecte sélective du Sytraival a dû être trouvé en urgence. C'est le centre de tri de Suez à Firminy qui nous accueille depuis juillet 2019.
- **Extension de consignes de tri** : l'étude a été réalisée par AJBD et le Sytraival a été retenu par CITEO pour la mise en place des extensions de consignes de tri. Suite à l'incendie du centre de tri de Nicollin à Saint Fons, seul le centre de tri de PAPREC est équipé pour trier les extensions de consigne de tri. Celui-ci étant saturé, il est nécessaire avant de se lancer dans le déploiement des extensions sur le territoire, d'attendre l'équipement d'autres centres de tri. Cela devrait être possible courant 2021.
- **Trophée verre**

Depuis 2013, suite aux actions menées par le SYTRAIVAL, ses adhérents et les communes de son territoire dans le cadre de son plan de relance du recyclage du verre, 300 tonnes supplémentaires par an ont été collectées et recyclées.

Fort de ce résultat et pour maintenir cet élan, le SYTRAIVAL a décidé de décerner chaque année des trophées verre aux 3 communes les plus performantes pour l'année. Trois catégories ont été établies : moins de 1 000 habitants, de 1 000 à 4 000 habitants, et plus de 4 000 habitants. Ces trophées seront remis lors d'un prochain Comité Syndical.

- **Collecte des meubles (DEA)** : Toutes les déchèteries du territoire sont équipées de bennes afin de pouvoir trier et valoriser les DEA en partenariat avec l'éco-organisme ECOMOBILIER.

o **Communication**

Le vendredi 21 juin a eu lieu l'inauguration du site de traitement situé sur la commune de Quincieux comprenant une Installation de Maturation et d'Elaboration (IME) des mâchefers, d'une plateforme de valorisation des encombrants et d'un quai de tri et de transfert de collecte sélective.

o **Prévention**

Suite au concours de recettes anti-gaspillage alimentaire dans les écoles à la rentrée 2018/19, un livret a été réalisé sur ce thème avec les recettes des écoles gagnantes.

Le SYTRAIVAL a proposé à ses adhérents l'achat de stop pub et de vaisselle réutilisable.

Les interventions et projets liés au compostage se développent.

Prévisions 2020

o **Unité de valorisation énergétique**

Le marché signé avec CIDEME est un marché public global de performances (MPGP) de 10 ans avec des travaux sur les deux premières années.

Ces travaux de rénovation sont justifiés par le vieillissement des installations ainsi que pour tenir compte des nouvelles exigences réglementaires suite à la parution des conclusions sur les meilleures techniques disponibles du secteur de l'incinération en décembre 2019. Ces travaux consisteront en :

- La modification de la réception et de la manutention des déchets ;
- La fiabilisation des fours chaudières ;
- L'amélioration de la valorisation énergétique ;
- Le traitement des fumées ;
- La salle pédagogique et les locaux sociaux.

Le montant des travaux est estimé à 21 000 000 €.

o **Réseau de chaleur**

En 2020, des extensions sont prévues pour alimenter de nouveaux bâtiments.

o **Collecte sélective**

- **Plan verre** : un trophée "verre" sera remis aux 3 communes ayant réalisé les plus fortes progressions entre 2018 et 2019.
- **Collecte des meubles (DEA)** : la dernière déchèterie sera équipée d'une benne afin de pouvoir trier et valoriser les DEA en partenariat avec l'éco-organisme ECOMOBILIER.
- **Extension de consignes de tri (ECT)** : suite à l'incendie du centre de tri NICOLLIN le passage aux ECT est repoussé à 2021 ou 2022.

o **Communication**

Pour améliorer la qualité du papier trié, nous réaliserons un kit papier comprenant des autocollants, des affiches, des articles...

o **Prévention** :

En 2020, une exposition sur le compostage ainsi qu'un livret seront réalisés. Nous accompagnerons également nos collectivités à la mise en place de sites de compostage partagé.

Nous réitérons l'achat de vaisselle réutilisable et une exposition sur la réduction des déchets sera créée.



PÉRIMÈTRE DU SYTRAIVAL



SIRTOM de
la Vallée de
la Grosne



Communauté
de Communes
Saône Beaujolais

Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION

Mâconnais Beaujolais
Agglomération

Smidom

SMIDOM
Veyles Saône



Communauté
d'Agglomération
Villefranche
Beaujolais Saône



SMICTOM
Saône dombes



Communauté
d'Agglomération
de l'Ouest Rhodanien

BEAUJOLAIS
PIERRES D'ORÉES

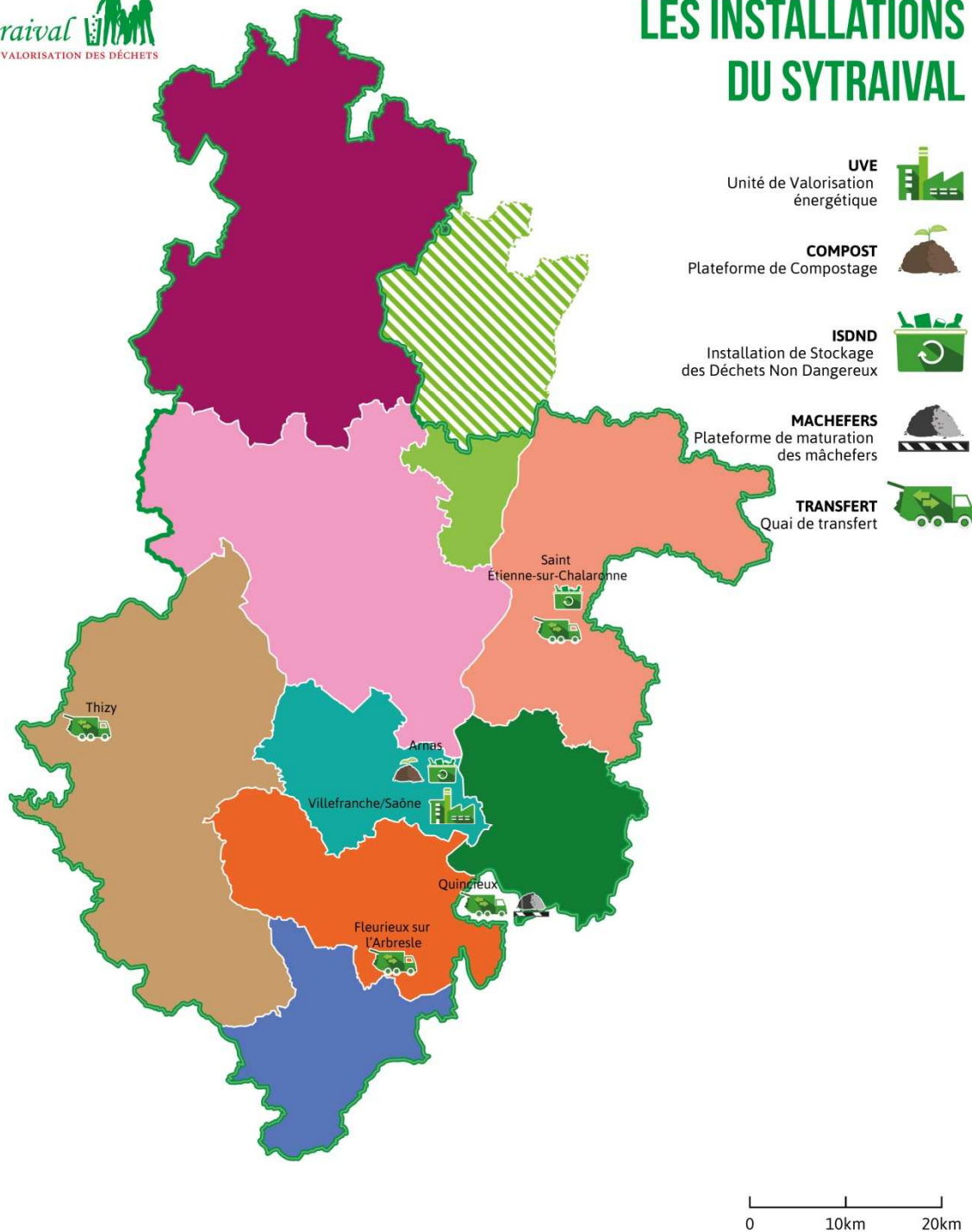
Communauté de Communes
Beaujolais Pierres Dorées



Communauté de Communes
du Pays de l'Arbresle

0 10km 20km

LES INSTALLATIONS DU SYTRAIVAL



3. L'objectif : la valorisation

L'activité du SYTRAIVAL se décompose en 4 secteurs de compétence bien distincts avec pour chacun d'entre eux une comptabilité autonome :

- la valorisation énergétique par l'incinération de déchets ménagers assimilables avec récupération de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité ;
- la collecte sélective ;
- le compostage des déchets verts ;
- la valorisation des déchets inertes.

Les groupements de communes composant le SYTRAIVAL ont collecté et traité en 2019, **203 232 tonnes** de déchets ménagers.

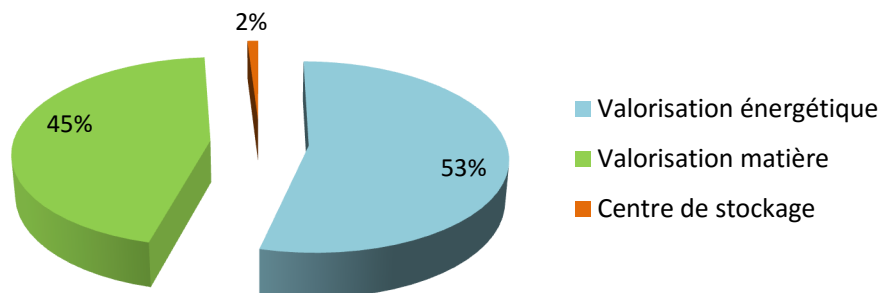
Soit environ 550 kg par an et par habitant (pour 535 kg en 2018)

Pour bien prendre conscience des enjeux pour les collectivités, ceci représente par habitant et par an les quantités suivantes en % :

Ordures ménagères résiduelles	36,9%
Verre	7,1%
Papiers (P)	2,5%
Emballages légers (EL)	2,9%
Multimatériaux (P+EL)	2,1%
Sous total collecte sélective	14,6 %
Déchets verts	12,4%
Gravats	10,8%
Ferraille	2,3%
Cartons	2,1%
Bois	5,5%
Encombrants	8,3%
DEA	3,4%
D3E	1,7%
Déchets dangereux	0,6%
Plâtre	1,3%
Autre	0,1%
Sous total Déchèteries	48,5%
Total des déchets	100,0%

Actuellement la valorisation représente plus de 95 % des entrants, et se décompose ainsi :

Déchets gérés par le SYTRAIVAL :



o La valorisation énergétique :

L'énergie produite par l'incinération des ordures ménagères est valorisée comme suit :

- **Réseau de chaleur** : 31 715 MWh, soit une augmentation de 2% par rapport à 2018 (31 076 MWh)
Cette légère augmentation est dû à l'extension du réseau au cours de l'année 2019. Cela a permis d'économiser 3900 tonnes équivalents pétrole (TEP), d'éviter 9 500 tonnes de CO₂ et de chauffer 3 100 habitants.
- **Production électrique** : **26 741 MWh** en 2019 contre 35 196 MWh **(-31,6%)** en 2018 et 29 348 MWh en 2017. Cette diminution s'explique par de nombreux arrêts de lignes notamment lors de l'arrêt simultané des deux lignes d'incinération
Cette production permet d'économiser 9 900 tonnes équivalents pétrole (TEP), d'éviter 24 500 tonnes de CO₂ et de fournir l'électricité à usage ménager à 24 300 habitants.

o La valorisation matière :

La valorisation matière provient du tri des déchets collectés en porte à porte, en points d'apports volontaires, en déchèteries ou des matières recyclables en sortie de l'usine d'incinération et de l'installation de maturation des mâchefers. Les matières valorisées par le SYTRAIVAL sont :

- Collecte sélective (verre, emballages légers, journaux) : 28 423 tonnes qui se recyclent et permettent d'économiser des matières premières et de l'énergie ;
- Déchets verts : 20 016 tonnes qui se transforment en 11 000 tonnes d'amendement organique utilisé dans l'agriculture ;
- Les gravats : 8 968 tonnes sont concassées et triées afin d'être réutilisées en matériaux de substitution sur les chantiers de travaux publics ;
- Le mâchefer : 12 786 tonnes produites issues de l'incinération qui selon des critères chimiques peuvent être valorisées en sous-couche routière ou en matériau de couverture de centre de stockage ;
- Les Déchets Electriques, Electroniques (D3E) : 3 051 tonnes qui sont démantelées et recyclées ;
- Les Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA) représentent 6 823 tonnes qui sont triées et valorisées en matière ou en énergie
- Les 1 951 tonnes de plâtre sont triées et recyclées à Chambéry ;
- 4 189 tonnes de cartons sont collectées en déchèterie.

B. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. Répartition des tonnages en 2019

La répartition des tonnages par nature et par groupement de communes est présentée dans le tableau ci-après (prenant en compte l'intégralité des tonnages produits par les collectivités, sachant que certaines catégories/ flux de déchets ne sont pas gérés par le SYTRAIVAL) :

2019	Agglo de Villefranche	Beaujolais Pierres Dorées	SIRTOM	Maconnais Beaujolais	Ouest Rhodanien	Pays de l'Arbresle	Saône Beaujolais	SMICTOM	SMIDOM	Total
Ordures ménagères	17319	10766	3970	3071	10586	6874	9377	8681	4390	75034
Verre	2103	1991	1168	612	1710	1291	2488	1436	1606	14405
Papiers (P)	239	753	500	336	814	151	719	666	844	5022
Emballages légers (EL)	241	1462	451	205	1160	0	551	788	1072	5930
Multimatériaux (P+EL)	2222	0	0	0	0	1927	133	0	0	4282
Déchets verts	2566	4133	693	1096	3676	2687	2180	3813	4292	25136
Gravats	2375	4084	1096	705	2086	2272	2360	4002	2960	21940
Ferraille	551	700	431	189	692	456	807	438	408	4672
Cartons	477	650	343	190	740	454	651	375	499	4379
Bois	835	1706	828	495	2902	1083	1330	681	1229	11089
Encombrants	1373	2658	897	554	4287	2118	1721	1242	1969	16819
DEA	1077	935	369	159	897	1002	768	1461	363	7031
D3E	413	463	249	143	533	355	425	386	396	3363
DDM	121	112	113	44	112	92	164	174	182	1114
Plâtre	341	379	157	76	494	265	396	321	299	2728
Autre	15	0	8	30	65	66	0	0	104	288
Total des déchets	32 268	30 792	11 273	7 905	30 754	21 093	24 070	24 464	20 613	203 232
Ordures ménagères	53,7%	35,0%	35,2%	38,8%	34,4%	32,6%	39,0%	35,5%	21,3%	36,9%
Verre	6,5%	6,5%	10,4%	7,7%	5,6%	6,1%	10,3%	5,9%	7,8%	7,1%
Journaux magazines	0,7%	2,4%	4,4%	4,3%	2,6%	0,7%	3,0%	2,7%	4,1%	2,5%
Emballages légers	0,7%	4,7%	4,0%	2,6%	3,8%	0,0%	2,3%	3,2%	5,2%	2,9%
Multimatériaux	6,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9,1%	0,6%	0,0%	0,0%	2,1%
Déchets verts	8,0%	13,4%	6,1%	13,9%	12,0%	12,7%	9,1%	15,6%	20,8%	12,4%
Gravats	7,4%	13,3%	9,7%	8,9%	6,8%	10,8%	9,8%	16,4%	14,4%	10,8%
Ferraille	1,7%	2,3%	3,8%	2,4%	2,3%	2,2%	3,4%	1,8%	2,0%	2,3%
Cartons	1,5%	2,1%	3,0%	2,4%	2,4%	2,2%	2,7%	1,5%	2,4%	2,2%
Bois	2,6%	5,5%	7,3%	6,3%	9,4%	5,1%	5,5%	2,8%	6,0%	5,5%
Encombrants	4,3%	8,6%	8,0%	7,0%	13,9%	10,0%	7,1%	5,1%	9,6%	8,3%
DEA	3,3%	3,0%	3,3%	2,0%	2,9%	4,8%	3,2%	6,0%	1,8%	3,5%
D3E	1,3%	1,5%	2,2%	1,8%	1,7%	1,7%	1,8%	1,6%	1,9%	1,7%
DDM	0,4%	0,4%	1,0%	0,6%	0,4%	0,4%	0,7%	0,7%	0,9%	0,5%
Plâtre	1,1%	1,2%	1,4%	1,0%	1,6%	1,3%	1,6%	1,3%	1,5%	1,3%
Autre	0,0%	0,0%	0,1%	0,4%	0,2%	0,3%	0,0%	0,0%	0,5%	0,1%
Total des déchets	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les déchetteries sont gérées par les Communautés de Communes ou Syndicats de collecte. Il en existe 29 qui collectent 98 589 tonnes soit 48.5 % du tonnage total produit par le territoire. A territoire constant, le tonnage en déchetteries a augmenté (266 kg/hab en 2019 contre 246 kg / hab. en 2018).

Répartition par catégorie de déchets en kg par an et par habitant

En kg / an / habitant	Agglo de Villefranche	Beaujolais Pierres Dorées	SIRTOM	Mâconnais Beaujolais	Ouest Rhodanien	Pays de l'Arbresle	Saône Beaujolais	SMICTOM	SMIDOM	Moyenne
Populations*	72896	50674	21703	13776	50692	37036	43601	39413	39494	369 285
Ordures ménagères	238	212	183	223	209	186	215	220	111	203,19
Verre	29	39,3	54	44	34	35	57	36	41	39,01
Papiers (P)	3	15	23	24	16	4	16	17	21	19,26
Emballages légers (EL)	3	29	21	15	23	0	13	20	27	21,36
Multi-matériaux (P+EL)	30	0	0	0	0	52	3	0	0	41,82
sous total CS	66	83	98	84	73	91	89	73	89	80,26
Déchets verts	38	82	14	80	73	73	50	84	109	68,07
Gravats	36	81	50	51	41	61	54	88	75	59,41
Ferraille	8	14	20	14	14	12	19	10	10	12,65
Cartons	7	13	16	14	15	12	15	8	13	11,86
Bois	13	34	38	36	57	29	31	15	31	30,03
Encombrants	21	52	41	40	85	57	39	27	50	45,54
DEA	16	18	17	12	18	27	18	32	9	19,04
D3E	6	9	11	10	11	10	10	8	10	9,11
DDM	2	2	5	3	2	2	4	4	5	3,02
Plâtre	5	7	7	6	10	7	9	7	8	7,39
Autre	0	0	0	2	1	2	0	0	3	0,78
Sous total déchèteries	152	312	221	267	325	293	248	283	322	266,89
Total des déchets	456	608	519	574	607	570	552	576	522	550,34

*population municipale, INSEE 2015 (sur la base des communes au 1er janvier 2017).

L'ensemble des données régionales et nationales citées dans le paragraphe suivant est extrait de l'enquête 2019 (données 2018) de SINDRA (Observatoire des déchets en Auvergne Rhône Alpes), base INSEE 2015.

La quantité totale de déchets de 550 kg / hab. se situe en dessous de la moyenne nationale de 568 kg / an / hab, (ces performances prenant en compte les gravats) et au niveau de la production régionale de 548 kg :

- Une forte progression est constatée sur le total des déchets collectés en déchèteries (+ 20 kg/an/hab). Les ratios au niveau de la région AURA ont augmenté de 15 % depuis 2010.
- La production d'ordures ménagères est stable (203 kg/an/hab) et reste bien inférieure aux 233 kg produits au niveau régional, qui ont baissé de 11 % depuis 2010).
- La collecte sélective augmente légèrement (+ 1 kg/an/hab) mais reste inférieure aux résultats régionaux se situant à 85 kg.

2. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

I. Localisation et nature des traitements et valorisation (flux gérés par le SYTRAIVAL)

Unité de traitement	Déchets traités en 2014	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2015	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2016	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2017	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2018	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2019	% par rapport Année précédente
Usine d'incinération	85 429 t	2 %	79 686 t	- 6,8%	77 530 t	- 2.7 %	76 684 t	-1,1 %	81 769 t	+ 7 %	74 420 t	- 9 %
Centre de stockage des déchets ménagers de Sytraival	278 t	- 57 %	93 t	- 66 %	168 t	+45%	427 t	+ 154 %	317 t	- 26 %	655 t	+6.6 %
Centre de stockage des déchets non dangereux hors syndicat	516 t	- 12 %	1 429 t	+ 177 %	978 t	- 31%	3 239 t	+ 230 %	1 263 t	- 61 %	3 126 t	+ 147%
Unité de valorisation des déchets inertes d'Arnas	13 117 t	43 %	12 115 t	- 11 %	11 347 t	- 2.9%	12 940 t	+ 14 %	13 095 t	+ 1,2 %	8 970 t	- 31.5%
Usine d'incinération hors syndicat	1061 t	127 %	1 242 t	17 %	3 024 t	+143 %	3235 t	+ 7 %	3744 t	+ 15 %	6 874 t	+ 83.5%
Mise en balle des ordures ménagères résiduelles	1 249 t	+ 5 %	1 200 t	- 5 %	1272 t	+6%	1 392 t	+ 8,6 %	1 400 t	+ 0 %	1 389 t	+ 0%
Unité de méthanisation							486 t		437 t	- 10 %	1 088 t	+ 149 %
Centres de compostage	21 026 t	3 %	18 279 t	- 13 %	22 195 t	+ 24 %	19 433 t	- 16 %	19 209 t	- 1 %	20 015 t	+ 4.2 %
Centre de maturation des mâchefers Quincieux							13 019 t		22 519 t	+ 73 %	19 108 t	- 17.8%
Plateforme de broyage des encombrants	2817 t		2800 t		2 265 t		5 505 t		6 745 t	+ 22 %	5 785 t	
TOTAL en tonnes	124 244	6,7 %	116 433	- 6,5 %	118 777	+ 2.6%	139 360 t	+ 17,3 %	150 498 t	+ 8 %	141 430 t	- 6.4 %

II. Capacité des installations et tonnage traité par type de producteurs

	Incinération	Stockage	Valorisation des inertes	Compostage	Centre de tri	Installation de maturation des mâchefers
Capacité réglementaire des installations (t/an)	86 700 t	1 000 t				25 000 t
Tonnages effectivement traités en 2019						
Tonnage OM traité des collectivités du syndicat	62 825 t	0	8 970 t	18 388 t	10 018 t	
Tonnage déchets non ménagers ou hors collectivités	11 595 t	655 t		1 627 t		12 795 t
Tonnages des collectivités clientes						6 313 t

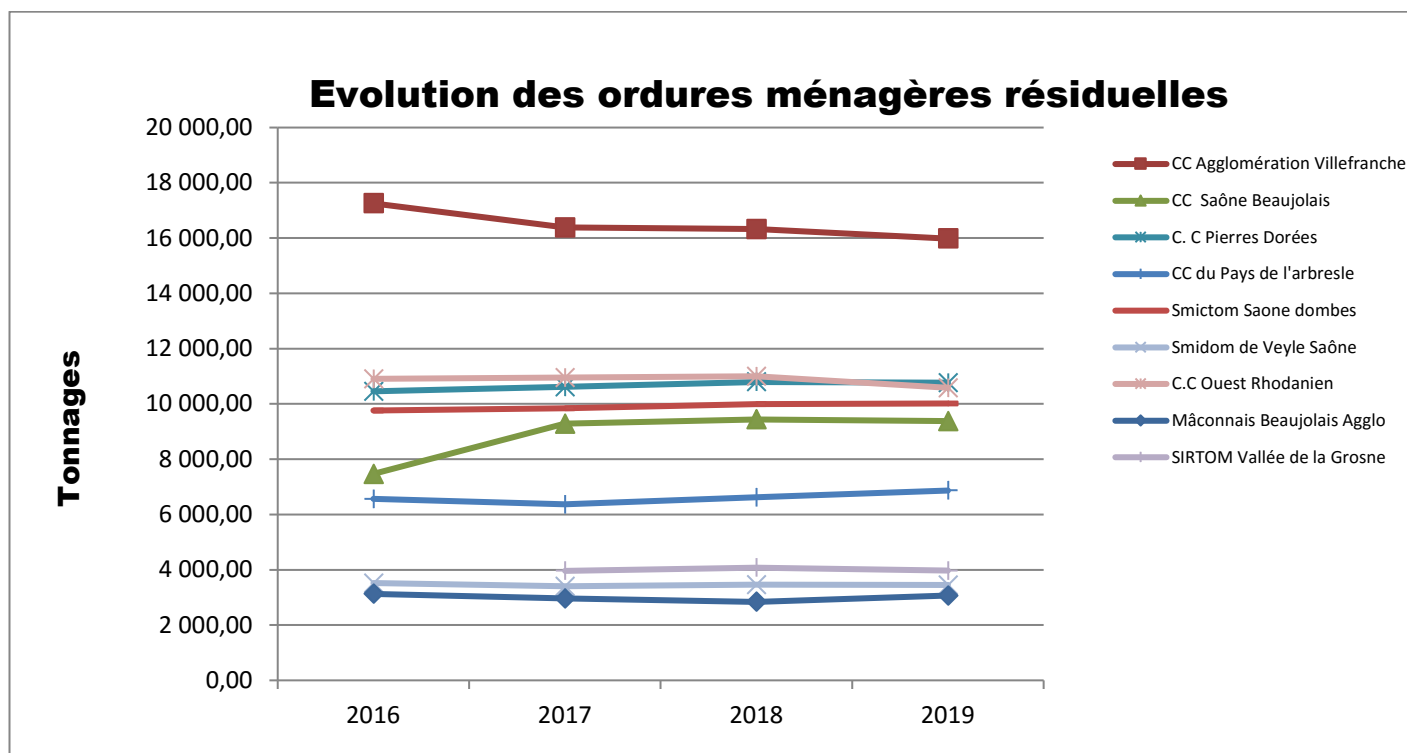
III. Nature des déchets traités par unité de traitement

a. Unité de valorisation énergétique de Villefranche-sur-Saône

Du fait d'importants arrêts en 2019, l'unité de valorisation énergétique de Villefranche-sur-Saône a traité 82 % des ordures ménagères résiduelles qui proviennent du périmètre du SYNDICAT.

On observe globalement une légère baisse de 0,64 % de la production des résidus ménagers résiduels sur le territoire.

Un habitant du SYTRAIVAL produit en moyenne 203 kg / an (population INSEE 2015) avec une valeur maximale annuelle de 238 kg / hab. (CA de Villefranche-sur-Saône), et une valeur minimale à 111 kg / an (SMIDOM Veyle Saône, collectivité en redevance incitative). Au niveau régional le ratio est de 230 kg / hab.



o **Nature des déchets traités sur l'unité de valorisation énergétique (en tonnes)**

Années	OMR	Déchets assimilables aux OMR	Déchets d'activité de soins	Boues de STEP	Refus de tri	TOTAL
2012	77 490	4 045	901	393	811	83 640
2013	74 256	7 310	923	2	981	83 472
2014	74 328	8 667	1 039	0	1 395	85 429
2015	70 099	7 897	693	0	930	79 619
2016	67 652	7 282	1 218	79	1 299	77 530
2017	67 064	9 621	1 069	0	612	76 685
2018	69 808	9 108	1 137	0	1 716	81 769
2019	62 825	8 518	1 181	0	1 896	74 420

En 2019, l'unité de valorisation énergétique a subi plusieurs arrêts liés à des fuites chaudières. En effet les installations étant vieillissantes, des travaux de rénovations sont programmés en 2020 et 2021. Le tonnage détourné a doublé par rapport à 2018 (hausse de 6 329 tonnes) soit 13 180 tonnes.

o **Valorisation des énergies**

Les **74 420** tonnes de déchets produisent de la vapeur dont l'énergie va être utilisée au fonctionnement de l'usine, à la production de chaleur et d'électricité.

Tonnage annuel de vapeur		Evolution (année de base : 2003)
2003	227 641	
2004	221 646	- 2,63 %
2005	237 599	4,37 %
2006	244 209	7,30 %
2007	239 054	5,00 %
2008	232 718	2,23 %
2009	229 850	0,97 %
2010	223 246	-1,93 %
2011	223 619	-1,77 %
2012	242 455	6,5 %
2013	243 341	6,9 %
2014	253 187	11,22 %
2015	238 022	4,50 %
2016	234 406	2,8 %
2017	237 128	4,17 %
2018	251 897	10,66 %
2019	219 156	-3.9%

On constate une perte de production de vapeur de 4% liée au mauvais fonctionnement des chaudières.

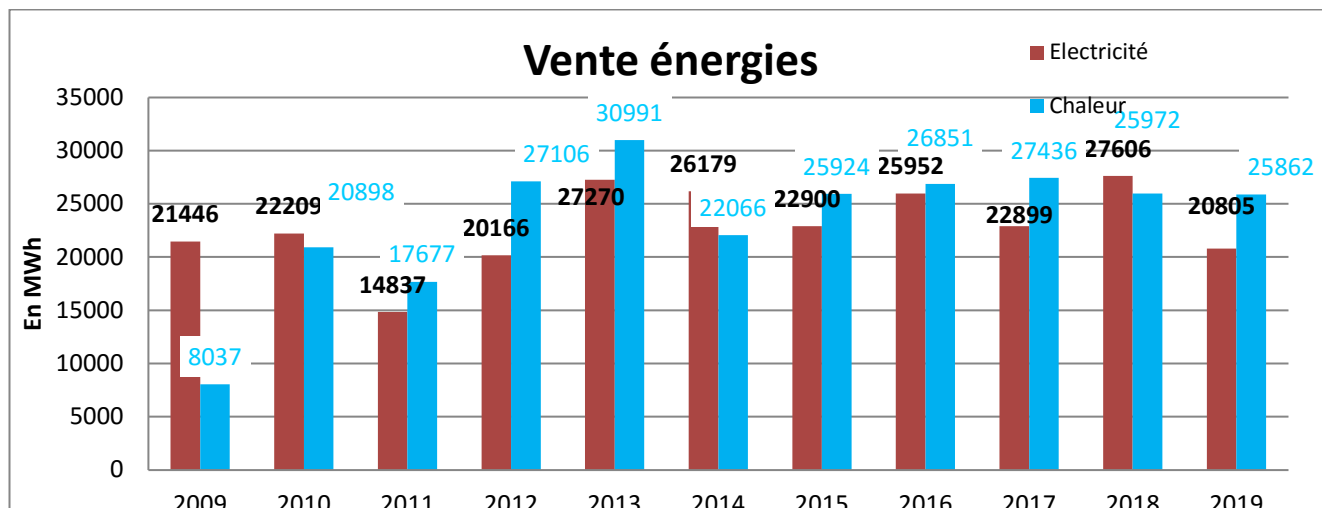
Au bilan le SYTRAIVAL a vendu :

o **Vente électricité**

20 805 MWH, soit une baisse de 32.7 % par rapport à 2018.

o **Vente de chaleur**

25 862 MWh, soit une consommation comparable à 2018 malgré une rigueur climatique légèrement plus faible.



o **Efficacité énergétique de l'installation :**

La performance énergétique de l'usine est égale **75%** contre 80.2% en 2018 **(-6,9%)**

Elle permet la réduction de la TGAP (supérieur à 60 %).

o **Résidus issus de l'incinération :**

- Les mâchefers (12 786 t), soit 179 kg par tonnes de déchets incinérés (ratio en légère baisse par rapport à 2018), ont été en totalité transportés sur la plateforme de maturation de Quincieux pour être valorisés en sous-couche routière après extraction des métaux ferreux et non ferreux.
- Métaux ferreux : 1 703 tonnes valorisées en aciérie.
- Métaux non ferreux : 280 tonnes qui partent sur une plateforme en Italie pour séparer les différents métaux avant valorisation.
- Les cendres d'incinération (2 368 t), soit 33.2 kg par tonnes de déchets incinérés, issues de l'épuration des fumées sont valorisées après un traitement de solidification / stabilisation dans une mine de sel en Allemagne comme matériaux de comblement.

b. Chaufferie bois

La mise en route a eu lieu en Novembre 2010. Cette chaufferie bois a pour vocation d'apporter une énergie complémentaire au réseau de chaleur.

En 2019, la chaufferie bois a fourni près de 20 % (6 573 MWh, soit 2 194 tonnes de bois) de l'énergie primaire annuelle délivrée au départ du réseau, soit 32 502 MWh.

c. Centre de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

En 2017 le centre de Saint-Etienne-sur-Chalaronne est autorisé par arrêté préfectoral à continuer l'exploitation de la zone de stockage et à réaliser les activités de broyage des encombrants et de mise en balles des OMR pour des tonnages supérieurs.

o **Centre de stockage (en tonnes)**

Années	Résidus de tri ou cendres	Encombrants	Amiante	Inertes	TOTAL
2014	87	11	22,5	158	278,5
2015	92			9,5	101,5
2016	157	2	9,5		168,5
2017	164	239	24	1	428,0

2018	130	158	29		317
2019	205.5	448	1.5		655

Seuls les déchets ne pouvant pas être valorisés en matière ou en énergie sont enfouis.

o **Broyage d'encombrants**

4 072 tonnes réceptionnées en provenance des déchèteries du SMIDOM Veyle Saône, du SIRTOM de la Vallée de la Grosne et d'une partie des déchèteries de Belleville et d'Arnas.



Les encombrants font l'objet d'un tri sommaire à la pelle de manière à séparer les déchets valorisables en recyclage et les déchets non incinérables (comme les isolants thermiques).

o **Mise en balle**

Durant l'arrêt technique de l'usine de Septembre 2019, une partie des ordures ménagères (1 390 tonnes) ont été mises en balle par un prestataire extérieur puis stockées temporairement pour être reprises durant cet hiver, permettant d'une part de combler les périodes de faible charge de l'usine d'incinération et d'autre part de valoriser de l'énergie supplémentaire.

o **Station de traitement des lixiviats in situ**

En 2018, une station de traitement in situ des lixiviats permet de réduire de 65% le transport des eaux souillées en station d'épuration. Celle-ci est constituée d'un traitement biologique suivi d'une filtration membranaire et l'eau traitée est réutilisée sur le site. En 2019, 3 633 m³ ont été traités et 2346 m³ d'eau traitée ont été réutilisés sur le site ou rejetés et 1251 m³ ont été évacués à la station d'épuration de Mâcon.



o **Création d'un casier de stockage des déchets inertes**

Cette création permettra de répondre aux besoins des EPCI adhérentes au Sytraival sur le traitement de leurs bennes de déchets inertes en provenance de leurs déchèteries.



d. Centre de traitement de Quincieux

Le SYTRAIVAL a confié à SUEZ l'exploitation des 3 activités du site, démarrée début 2017 :

- ✓ Maturation et valorisation des mâchefers d'incinération, depuis Janvier 2017
- ✓ Tri et broyage des encombrants de déchèteries, depuis Mars 2017
- ✓ Transfert des collectes sélectives (flux emballages légers, multi-matériaux et JRM), Avril 2017

o **Valorisation des mâchefers :**

Le centre a réceptionné les mâchefers produits par l'Unité de Valorisation énergétique de Villefranche sur Saône (12 794 T) ainsi qu'une partie des mâchefers produits par l'UVE de Gerland (6 314 T).

Ces mâchefers sont criblés pour retirer les métaux et ferreux et non ferreux et maturés afin de pouvoir être utilisés en technique routière.

En 2019 il a été valorisé :

- ✓ 17 837 tonnes de graves de mâchefers ;
- ✓ 389 tonnes de ferrailles
- ✓ 280 tonnes de métaux non ferreux (aluminium, inox...)



o Encombrants de déchèteries :

Comme le site de Saint Etienne sur Chalaronne, le centre accueille des encombrants de déchèterie en provenance de collectivités adhérentes du sud du territoire.

En 2019, 1 713 tonnes d'encombrants ont été broyés pour être valorisés en énergie sur l'UVE de Villefranche.

o Transfert des collectes sélectives :

- ✓ 4 926 tonnes d'emballages légers et 1 363 tonnes de multi matériaux ont transité par le quai de transfert en direction des centres de tri NICOLLIN à St Fons et SUEZ à Firminy.
- ✓ 4 520 tonnes de papiers (JRM) issus des points d'apports volontaires des adhérents du SYTRAIVAL ont été réceptionnés, triés manuellement au sol (les refus et indésirables sont retirés, principalement des cartons bruns) puis expédiés sur la papeterie NORSKE SKOG à GOLBEY (88) en vue de leur recyclage.
- ✓ Des prélèvements (échantillonnages normés) et des caractérisations sont réalisés sur le site afin de connaître la composition des trois flux de collecte sélective réceptionnés.

e. Le traitement des déchets verts

o La plateforme de compostage d'Arnas

Le tableau ci-contre présente l'évolution des tonnages par année.

	Tonnage Déchets verts	Production de compost
2015	9 883	5 436
2016	11 805	5 902
2017	10 411	5 205
2018	9 945	5 450
2019	9 394	5 200

o Les plateformes externes

Afin de délester la plateforme de compostage d'Arnas, une partie des tonnages du territoire du SYTRAIVAL est traitée sur des plateformes externes. Depuis juillet 2013, ce sont 3 plateformes qui produisent du compost

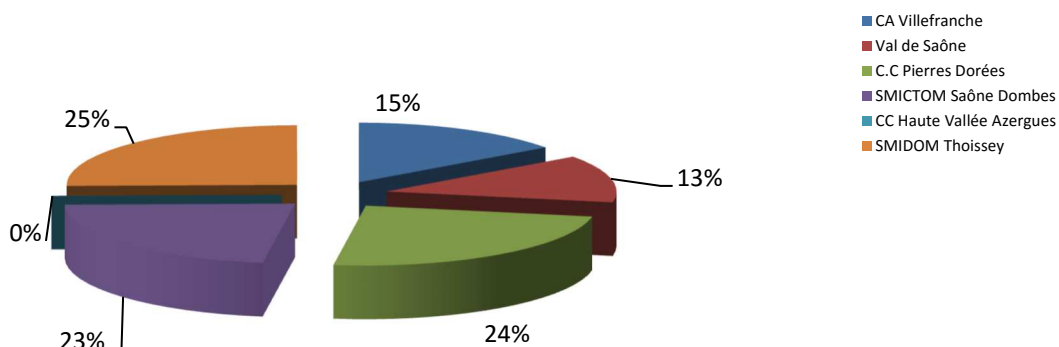
- Dans le département de l'Ain : à Reyrieux (4 149 t) et à Baneins (4 292 t) exploitées par des agriculteurs qui valorisent le compost produit directement dans leurs champs,

- Dans le Rhône une plateforme à Monsols (2 181 t) qui traite aussi des boues de station d'épuration.

o Provenance

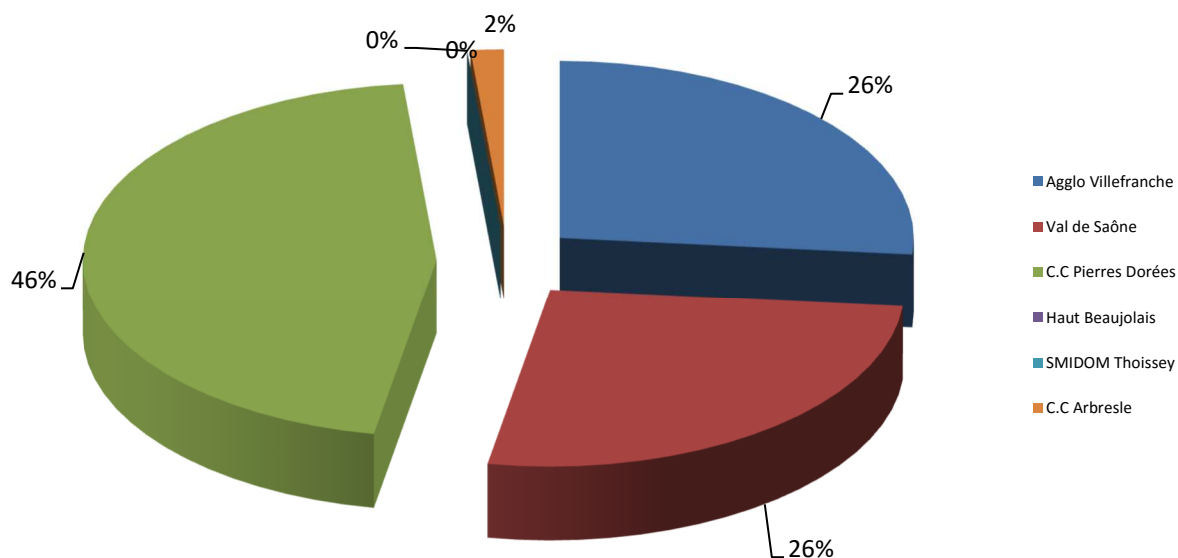
Les déchets verts proviennent essentiellement des déchèteries (85 %), des artisans (9 %) et des services d'espaces verts des collectivités (6 %).

Répartition des tonnages par communauté de communes (déchèterie)



f. Centre de stockage et de valorisation des déchets inertes (CET III)

Le tonnage réceptionné sur le site d'Arnas en 2019 est de 8 968 t en provenance des déchetteries. La baisse de tonnage s'explique par l'arrêt des apports des déchèteries les plus éloignées qui ont trouvé un exutoire plus proche.



Le centre de stockage et de valorisation des déchets inertes permet, à partir des déchets de démolition, de produire des matériaux (sable, tout venant, terre...) par du broyage, du concassage et du tri, qui sont recyclés en BTP. Avec du compost, la terre peut servir de terre végétale.

g. La collecte sélective

Le SYTRAIVAL a comme compétence la reprise et la valorisation des déchets collectés dans les bornes d'apport volontaire ou en porte-à-porte. La collecte est sous la responsabilité des groupements de communes (hormis pour le verre et les journaux magazines en points d'apports volontaires gérés par le SYTRAIVAL).

Deux adhérents du SYTRAIVAL ont opté pour une collecte des emballages légers en mélange avec les journaux magazines (dénommée « Multi matériaux ») : la Communauté de Communes (CC) du Pays de l'Arbresle et la Communauté d'Agglomération de Villefranche Saône Beaujolais (hormis le territoire de l'Ex CC Beaujolais Nizérand Morgon), et une commune de la Communauté de Communes Saône Beaujolais : St Georges de Reneins.

La collecte est majoritairement effectuée en apport volontaire ; cependant certaines Communautés de Communes sont en collecte en porte-à-porte : la CC du Pays de l'Arbresle, la Communauté d'Agglomération de Villefranche (uniquement pour le MULTI), la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et une partie du SMICTOM Saône Dombes.

Le marché de collecte des bornes de collecte sélective pour le verre et pour les papiers est actuellement réalisé par la société GUERIN. Les emballages légers sont collectés par différents prestataires privés ou en régie directe pour certaines collectivités.

Depuis avril 2017, une partie des collectes sélectives est regroupée sur le quai de transfert du SYTRAIVAL exploité par la société SUEZ et situé à Quincieux, avant d'être acheminée sur le centre de tri de NICOLLIN à Saint-Fons jusqu'au 19 juillet 2019. Par la suite, après l'incendie ayant ravagé ce centre de tri, la totalité des emballages et du Multi matériaux a été envoyée sur le centre de tri de SUEZ à FIRMINY (42) jusqu'au 31 décembre 2019.

Les emballages du secteur d'Amplepuis et Lamure transitent par le quai de transfert de Thizy-les-Bourgs.

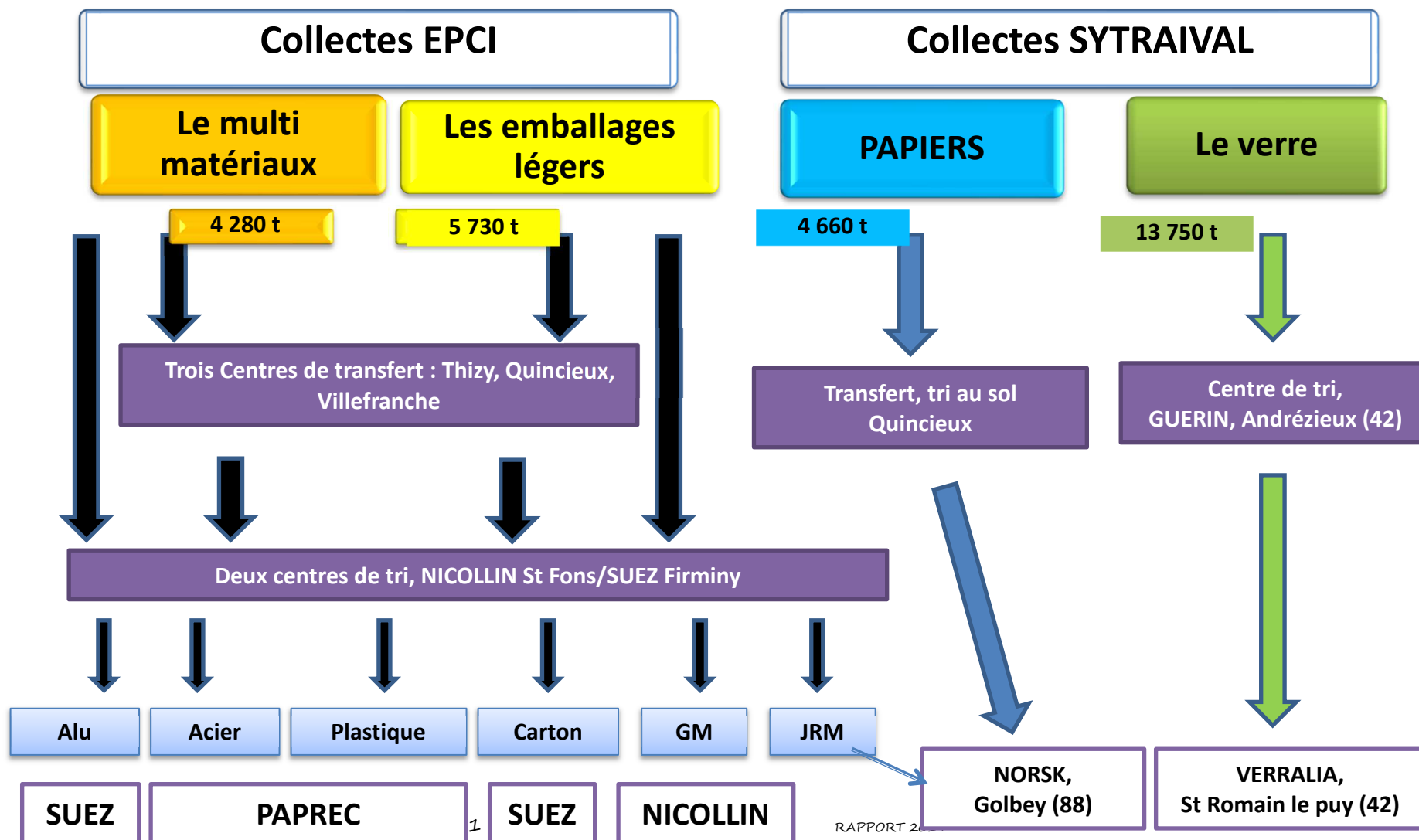
Une partie des flux de l'Agglomération de Villefranche transite par le quai de transfert de VEOLIA à Villefranche.

La collecte des journaux magazines réalisée par la société GUERIN est acheminée, après un tri manuel au sol effectué directement sur le quai de transfert de Quincieux, à la papèterie NORSK SKOG située à Golbey (88).

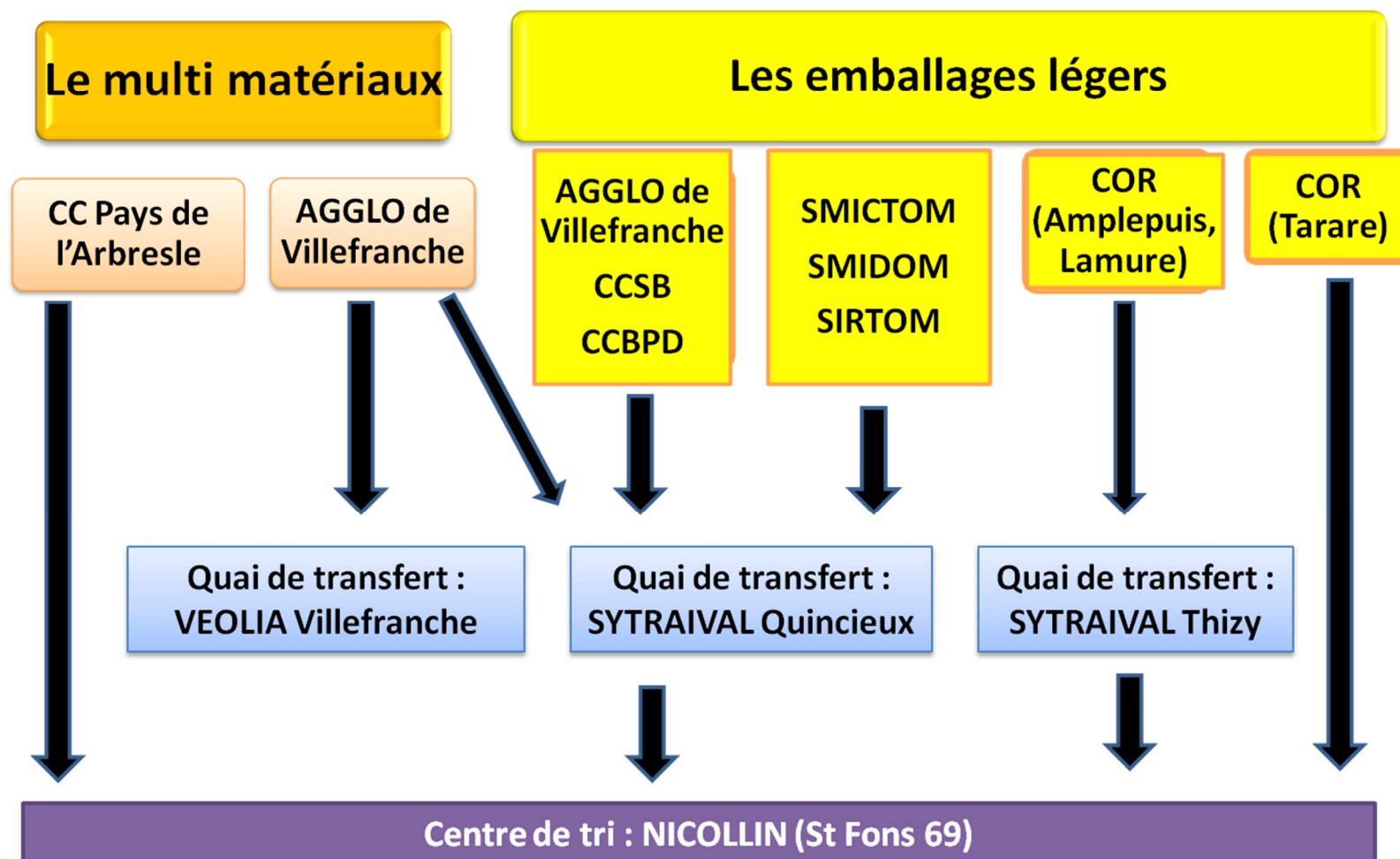
o Organisation des flux :

1 - Schéma de collecte des 4 flux : « Emballages », « Multi », « Papiers » et « Verre »

Flux Collecte Sélective



Flux Emballages/ Multi



Evolution des tonnages collectés

Matériaux	2015		2016		2017*		2018*		2019	
	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1
Verre	11 144	- 1,3 %	11 058	- 0,8 %	12 525	13,3 %	13 563	8 %	13 750	1.4 %
Emballages légers (EL)	3 888	4,5 %	4 012	3,2 %	4 659	16,1 %	5 333	14.5 %	5 729	6.9 %
Papiers	4 593	- 0,25 %	4 401	- 3,5 %	4 781	8,6 %	4 847	1.5 %	4 661	- 4 %
Papiers et EL en mélange (MULTI)	4 486	- 0,2 %	4 441	- 1,0 %	4 366	- 1.7 %	4 335	- 0.7 %	4 283	- 1.2 %
TOTAL COLLECTE SELECTIVE	24 111	0,3 %	23 897	- 0,7 %	26 331	10,1 %	28 078	6.5 %	28 423	1.2 %

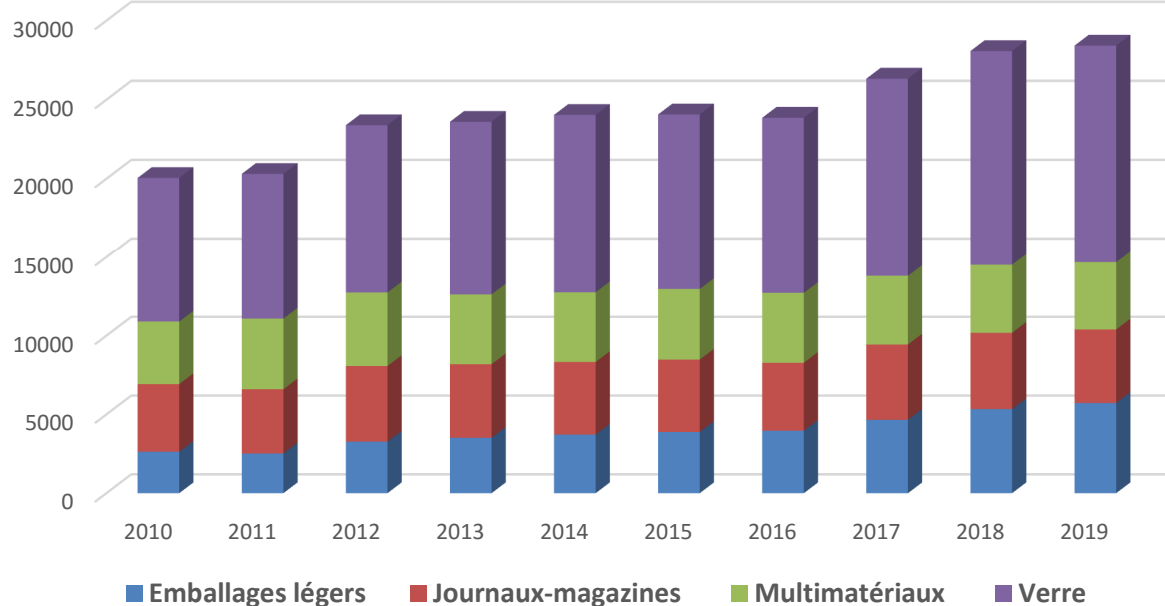
*** Pour rappel, 2017** : l'adhésion d'une nouvelle collectivité au 01/01/2017, le SIRTOM, fausse l'évolution des tonnages constatée. A périmètre identique 2016 / 2017 les évolutions seraient les suivantes :

Verre :+ 185 tonnes, + 1,8 %
 EL :+ 239 tonnes, + 6 %
 Papiers :- 146 tonnes, - 3,3 % (mais la proportion de papiers augmente dans les EL)
 MULTI :- 75 tonnes, - 1,7 %
 Total collecte sélective collectée :+ 203 tonnes, + 0,8 %

*** Fait marquant 2018** : l'intégration d'une nouvelle collectivité au SMIDOM au 01/01/2018, la CC Bord de Veyle, fausse l'évolution des tonnages constatée. A périmètre identique 2017 / 2018 les évolutions seraient les suivantes :

Verre :+ 720 tonnes, + 5,6 %
 EL :+ 424 tonnes, + 9,1 %
 Papiers :- 134 tonnes, - 2,8 % (mais la proportion de papiers continue d'augmenter dans les EL)
 MULTI :- 31 tonnes, - 0,7 %
 Total collecte sélective collectée :+ 979 tonnes, + 3,5 % = forte augmentation liée à la progression du verre et des EL

Evolution des tonnages collectés 2010/2019



Collecte des emballages légers (EL) (En tonne et en kg par habitant)

EPCI	2019 (en t)	2019 (en kg/hab.)
Agglo Villefranche Beaujolais*	79,5	1,2
Beaujolais Pierres Dorées	1 463,1	28,9
Communauté Ouest Rhodanien	1 161,0	22,9
Pays de l'Arbresle**	Pas de collecte d'EL	
Saône Beaujolais	551,6	12,7
SMICTOM***	950,0	20,8
SMIDOM	1 072,5	27,2
SIRTOM	451,7	20,8
TOTAL	5 729,3	22,8

* pour l'Agglo de Villefranche, seul est pris en compte l'ex CC Beaujolais Nizerand Morgon

** pour l'Arbresle, pas de collecte d'EL

***Jassans inclus

Une progression importante est constatée en 2019 (+ 6.9 % par rapport à 2018) et confirme l'évolution constamment positive depuis 2016.

Dans un même temps la proportion de papiers dans ce flux continue à augmenter, phénomène constaté depuis 2015.

**Collecte des multi matériaux
(En tonne et en kg par habitant)**

EPCI	2019 (en t)	2019 (en kg/hab)
Agglo Villefranche Beaujolais	2 222,0	33,3
Pays de l'Arbresle	1 927,5	52,0
CC Saône Beaujolais (Saint Georges-de-Reneins)	133,5	3,1
TOTAL	4 283,0	43,6

Pour tous les tonnages de collecte d'emballages et de multi-matériaux, il s'agit des poids entrant au centre de tri. Pour être juste, il convient de retirer de ces chiffres les refus de tri qui sont traités au centre de valorisation énergétique de Villefranche.

En 2019, le taux de refus de tri moyen des emballages légers des adhérents du SYTRAIVAL a augmenté et est de 19.1 %. Il faut noter que le taux de refus pour les emballages en mélange avec les journaux magazines est plus faible, moyenne de 14.7 %, mais représente des tonnages plus importants en kilogramme par habitant et par an : entre 7 et 9 kg / hab. / an de refus pour le MULTI et entre 3 et 5 kg / hab. / an de refus pour les EL.

**Collecte des JRM en Points d'Apport Volontaire
(En tonne et en kg par habitant)**

EPCI	2019 (en t)	2019 (en kg/hab)
Agglo Villefranche Beaujolais*	153,7	2,3
Beaujolais Pierres Dorées	753,8	14,8
Communauté Ouest Rhodanien	814,4	16,1
Pays de l'Arbresle**	150,5	4,1
Saône Beaujolais	719,0	16,6
SMICTOM***	752,2	16,7
SMIDOM	844,5	21,5
SIRTOM	472,9	21,9
SYTRAIVAL	4 661,0	19,96

* pour l'Agglo de Villefranche, seul le territoire de l'ex CC Beaujolais Nizerand Morgon collecte les JRM en PAV

** pour l'Arbresle, pas de collecte de JRM en PAV (hormis en déchèterie)

***Jassans inclus

Les tonnages collectés continuent de baisser en 2019, - 4 %. Inversement la présence des refus et des indésirables continue d'augmenter : le taux de contamination était de 4.10 % en 2017, 4.57 % en 2018 et il atteint 6.38 % en 2019. En sachant que le taux acceptable pour la papeterie se situe entre 3 % et 5% en fonction de la nature des indésirables. Au-delà de cette limite de fortes décotes sont appliquées.

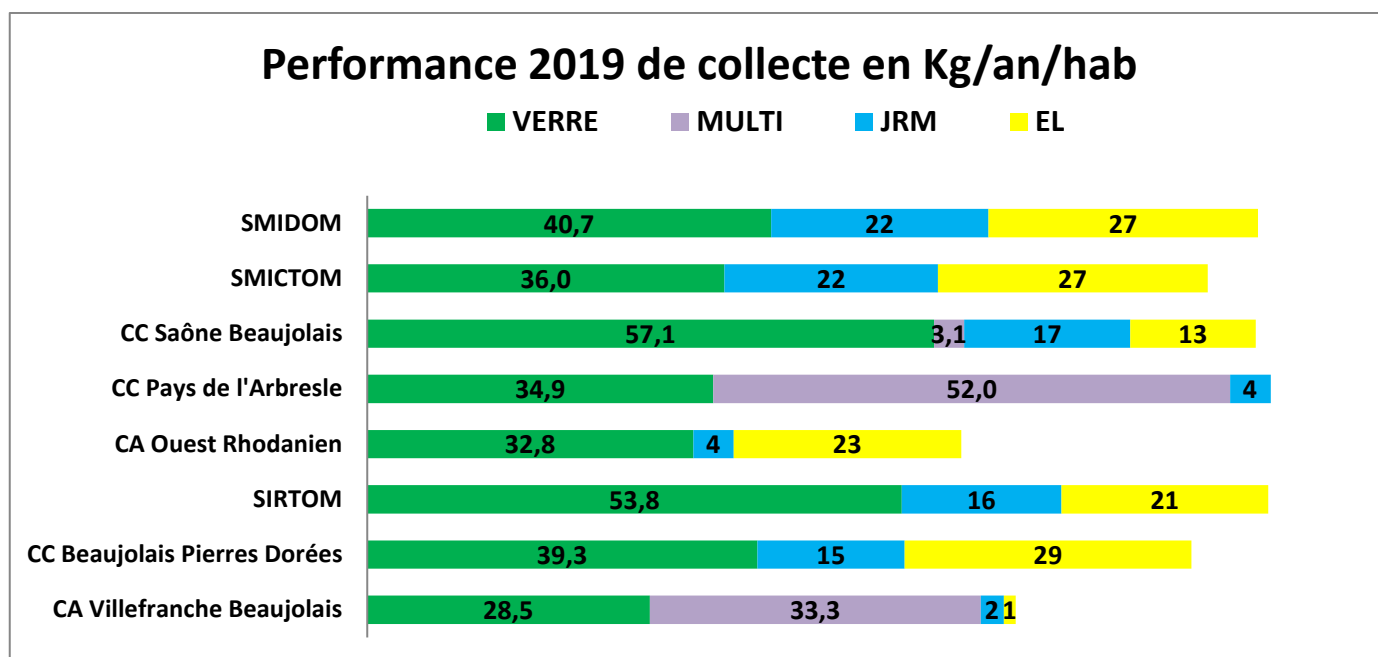
Collecte du verre
(En tonne et en kg par habitant)

EPCI	2019 (en t)	2019 (en kg/hab)
Agglo Villefranche Beaujolais	1 899	28,5
Beaujolais Pierres Dorées	1 992	39,3
Communauté Ouest Rhodanien	1 664	32,8
Pays de l'Arbresle	1 291	34,9
Saône Beaujolais	2 488	57,1
SMICTOM	1 641	36,0
SMIDOM	1 606	40,7
SIRTOM	1 168	53,8
SYTRAIVAL	13 750	38,7

Les tonnages collectés continuent d'augmenter en 2019, + 1.4 %, et confirme l'évolution constamment positive depuis 2015.

Les performances de collecte sélective des différents EPCI (verre, papiers, emballages légers et multi matériaux) se situent entre 66 et 98 kilogrammes par an et par habitant. La performance moyenne du SYTRAIVAL est de 80 kg / an / habitant :

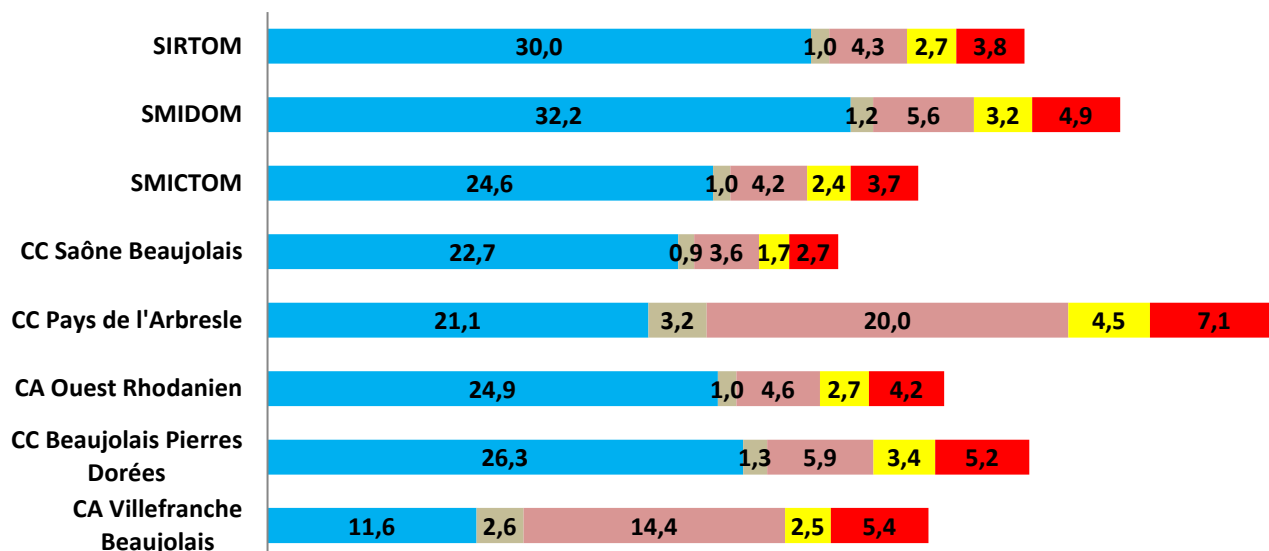
Collecte sélective = VERRE + EL + PAPIERS +MULTI



Les résultats précédents prenaient en compte les tonnages collectés en porte-à-porte et en point d'apport volontaire. Le graphique suivant présente les quantités de matériaux valorisés dans les filières de recyclage en sortie des centres de tri, hors verre, et prenant en compte les stocks triés non expédiés au 31/12/2019 :

valorisation matière 2019 en kg/an/hab

■ PAPIERS ■ METAUX ■ CARTONS ■ PLASTIQUES ■ refus



PAPIERS = JRM (journaux revues magazines) + GM (gros de magasin)

METAUX = Acier + Aluminium

CARTONS = Cartonnettes + briques

PLASTIQUES = Bouteilles et flacons

h. Collecte des Déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E)

En complément de la collecte sélective, la collecte des Déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E) a été mise en place en 2007 dans les déchèteries situées sur le territoire du SYTRAIVAL. La mise à disposition des contenants et la collecte en déchèterie sont à la charge de l'éco organisme ECOSYSTEMES depuis le premier janvier 2015. Les D3E ainsi collectés sont démantelés avant recyclage de leurs différents composants et matériaux.

535 000 appareils ont été collectés en 2019, représentant plus de 3 000 tonnes de D3E

La performance du SYTRAIVAL est de 9.30 Kg/hab/an en 2019, résultat supérieur au niveau national se situant à 7.30 Kg/an/hab (à milieu identique : semi-urbain).

Les adhérents du SYTRAIVAL ont perçu l'intégralité des soutiens versés par ECOSYSTEMES s'élevant à 212 660 €.

EVOLUTION TONNAGES D3E 2017 / 2019

Tonnages	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Gros Electro Ménager Hors Froid	936	1011	1076	6%
Gros Electro Ménager	474	496	492	-1%
Ecrans	422	308	300	-3%
Petits Appareils en Mélange	1051	1090	1183	9%
TOTAL D3E	2883	2905	3051	5%
Reversements aux collectivités	191 000 €	200 732 €	212 660 €	6%
€/ tonne	66 €	69 €	70 €	1%

Le taux de valorisation, incluant le réemploi (appareils entiers et composants), la valorisation matière et la valorisation énergétique s'élève à 93 % pour l'année 2019 : 2 280 tonnes de matières recyclées (ferreux, non ferreux, plastiques) et 300 tonnes en valorisation énergétique

Les filières de traitement sont les suivantes :

- Pour le Gros Electro Ménager hors Froid, société PURFER à Saint-Pierre-de-Chandieu (69) ;
- Pour le Gros Electro Ménager Froid, société TERRECOVAL à La Chambre (74) et SUEZ à Feyzin (69)
- Les Petits Appareils en Mélange, société SUEZ à Feyzin (69) ;
- Pour les écrans, société ENVIE à Villeurbanne (69)
- Pour les écrans plats, ENVIRONNEMENT RECYCLING à Dommerat (03)

i. Collecte des meubles (Eco-Mobilier)

Le 1^{er} avril 2014, un contrat avec Eco Mobilier a été signé pour la mise en place d'une collecte des Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA) en déchèterie.

En 2013, le tonnage total (encombrants, bois, ferrailles) collecté sur les déchèteries du territoire était de 27 797 tonnes, soit un tonnage estimé de meubles à 6 430 tonnes.

Au 31/12/2019, 26 déchèteries sur 27 sont équipées en bennes de collecte des DEA.
Un total de 6 823 tonnes de DEA a été collecté en 2019.

Collecte DEA 2019

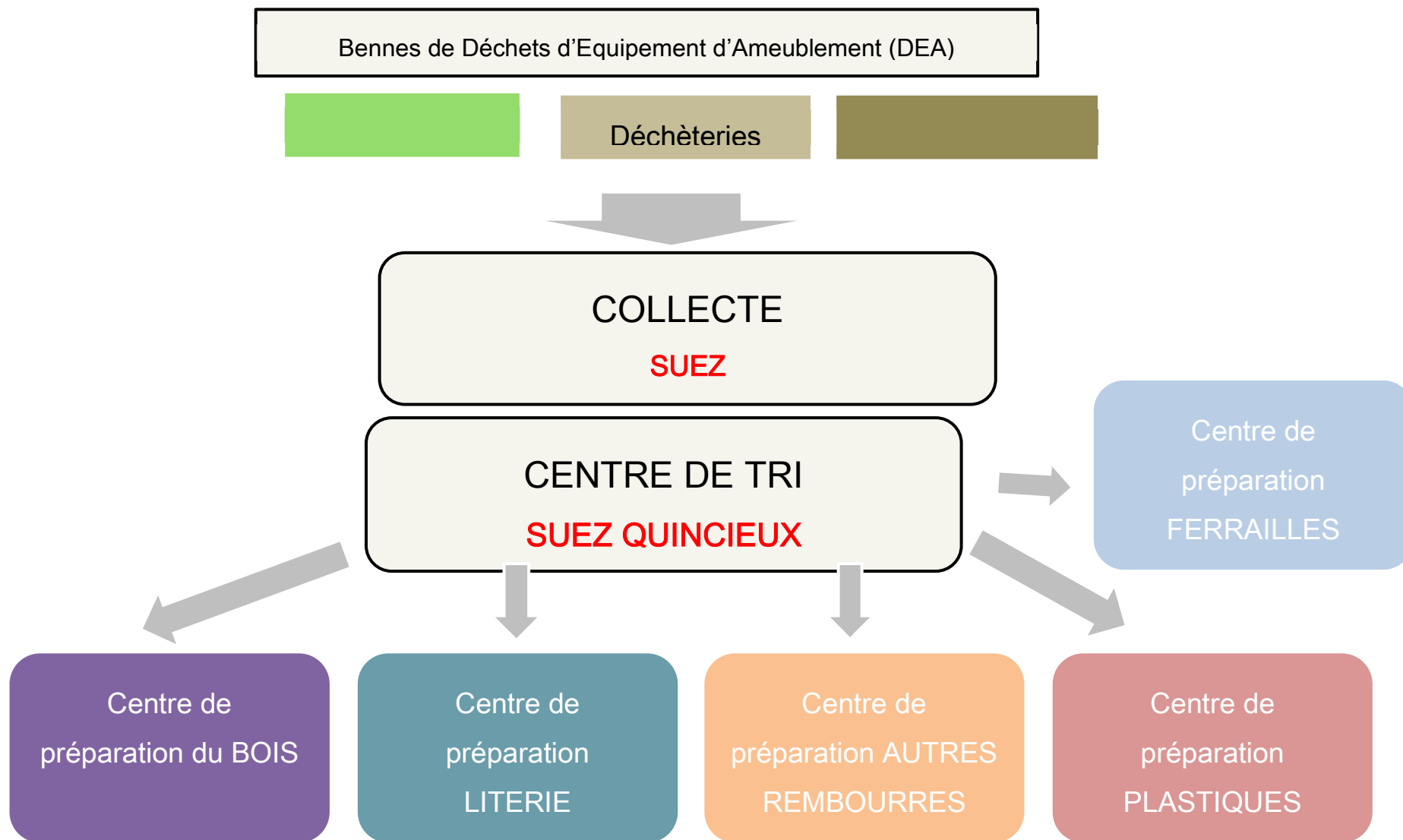
EPCI	Déchèteries	TONNAGES	
AGGLO VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	ARNAS	1 077	1 077
CC BEAUJOLAIS PIERRES DOREES	ANSE	259	935
	CHAZAY	364	
	ST LAURENT	231	
	THEIZE	81	
CA OUEST RHODANIEN	AMPLEPUIS	109	897
	BOURG DE THIZY	126	
	COURS LAVILLE	89	
	ST NIZIER	78	
	ST MARCEL L'ECLAIRE	494	
CC PAYS DE L'ARBRESLE	COURZIEU	397	1 002
	FLEURIEUX	606	
CC SAONE BEAUJOLAIS	BELLEVILLE	383	769
	ST DIDIER SUR BEAUJEU	121	
	VILLE MORGON	146	
	JULIENAS	67	
	MONSOLS	51	
SMICTOM SAONE DOMBES	TOUSSIEUX	861	1 421
	FRANS	559	

SMIDOM	ST ETIENNE SUR CHALARONNE	119	363
	ST JEAN SUR VEYLE	119	
	FRANCHELEINS	124	
	VONNAS	-	
SIRTOM DE LA GROSNES	CLUNY	187	361
	SALORNAY	67	
	TRAMBLY	88	
	LA GUICHE	19	

En 2020, la dernière déchèterie sera équipée.

Une fois collectés, ces DEA sont envoyés sur un centre de pré tri (SUEZ à Quincieux) et séparés en cinq fractions, avant expédition dans des « centres de préparation » spécifiques (pour le bois, la literie, les rembourrés, le plastique et la ferraille).

Les adhérents du SYTRAIVAL ont perçu l'intégralité des soutiens versés par ECOMOBILIER s'élevant à 216 808 € en 2019.



C. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. Synthèse générale des comptes

	Résultat clôture 2018	Part affecté à l'investissement	Résultat exercice 2019	Résultat clôture 2019
Budget Principal				
- investissement	88 040,99		-18 394,91	69 646,08
- exploitation	99 056,70		23 414,72	122 471,42
	187 097,69		Total Principal	192 117,50
Budget Valorisation Energétique				
- investissement	-564 883,69		1 416 660,35	851 776,66
- exploitation	6 070 813,58		-390 771,11	5 680 042,47
	5 611 359,17		Total Valorisation	6 531 819,13
Budget Compostage				
- investissement	1 703 625,10		11 292,79	1 714 917,89
- exploitation	444 144,69		96 566,38	540 711,07
	2 147 769,79		Total Compostage	2 255 628,96
Budget Collecte Sélective				
- investissement	43 440,28		31 906,00	75 346,28
- exploitation	1 396 245,65		-533 262,26	862 983,39
	1 439 685,93		Total Collecte Sélective	938 329,67
Budget CET 3				
- investissement	213 582,94		-70 663,00	142 919,94
- exploitation	267 585,05		76 458,54	344 043,59
	481 167,99		Total CET 3	486 963,53

2. Prix des prestations

Il est rappelé que ces tarifs équilibrent la totalité du service. Le Sytraival est un établissement public sans fiscalité ni participation des collectivités autres que le coût à la tonne du service.

Ces prix couvrent l'intégralité du coût investissement (amortissement et emprunt) et exploitation (administration et prestations).

En 2009, une taxe globale pour activité polluante (TGAP) a été ajoutée à l'usine d'incinération et une évolution de cette taxe a été fixée pour les années avenir.

a) Usine d'incinération

LIBELLE RUBRIQUE	Rappel tarifs 2018 Hors taxes	Montant proposé pour 2019 en € Hors taxes	Variation Hors taxe	Montant proposé pour 2019 en € TGAP comprise Hors TVA	Variation compris TGAP Hors TVA
Déchets ménagers : Accueil usine d'incinération membres du syndicat mixte : - Collectivités adhérentes exploitation - Collectivités non adhérentes au syndicat mixte - apports selon notre demande	91*	92*	1.1%	95.01	0%
	107 *	108*	0.93%	111.01	0%
	95*	96*	1.05%	99.01	0%
Déchets encombrants	91*	94*	3.3%	97.01	0%
Déchets industriels assimilés	129*	130*	0.78%	133.01	0%
Déchets industriels en régie	138*	139*	0.72%	142.01	0%
Déchets hospitaliers**	367**	368**	0.3%	380.81	0 %
TGAP A AJOUTER : *3.01 € par tonne en 2019 et ** 12.81 €/t en 2019					

b) Plate-forme de compostage :

	Rappel tarifs 2018 Hors taxes		Montant proposé pour 2019 en € Hors taxes	Variation
	du 1^{er} au 28 février	A compter du 1^{er} mars		
Déchets en provenance des déchèteries	34	34	34	0%
Déchets en provenance des communes	32	32	32	0%
Autres déchets verts reçus sur la plate-forme	40	40	40	0 %

c) Centre d'enfouissement technique à Arnas :

Déchets en provenance des déchetteries	8	9	12.5%
Autres déchets inertes	8.3	9.3	12%

d) Collecte sélective :

Papiers	0	0	0%
Tri emballages légers en vrac	177	177	0%
Tri emballages légers en vrac sans transfert	147	147	0%
Tri emballages légers en sac	198	198	0%
Tri Multi en vrac	119	119	0%
Tri Multi en vrac sans transfert	102	102	0%
Tri Multi en sac	141	141	0%
Tri Multi en sac sans transfert	124	124	0%
Refus de tri	91*	92*	1.1%
Verre	18	18	0%
Plâtre	96	96	0%

e) CET Saint Etienne sur Chalaronne :

	Hors TGAP Tarif 2018	Hors TGAP Tarif 2019	TGAP comprise	Variation compris TGAP Hors TVA
Refus de tri	105*	105*	146	5%
Amiante en alvéole dédiée	100*	100*	141	6%
*TGAP A AJOUTER 41€/T certification Iso 14001 en 2019				

1. Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat en 2019 :

	Nom de la société	Montant de la prestation (en HT)
VALORISATION ENERGETIQUE		
Transfert St Etienne sur Chalaronne	SERNED	64 810 €
Transfert Fleurieux sur Arbresle + Tarare	SUEZ	67 728 €
Transfert Fleurieux sur Bourg de Thizy	SUEZ	156 167 €
Exploitation de l'usine d'incinération	CIDEME	4 543 225 €
Exploitation du réseau de chaleur	CIDEME	135 720 €
Broyage et transport des encombrants	SERNED	333 871 €
Mise en balle des OMR durant arrêt technique UIOM	PRESTABALLES	69 342 €
Surveillance des eaux souterraines et de surface	ABIOLAB- ASPOSAN	8 710 €
COMPOST		
Exploitation de la plate-forme de compostage	RACINE	207 564 €
Compostage des déchèteries	BIODE	97 042 €
	DCR01	119 899 €
	SEDE	61 577 €
COLLECTE SELECTIVE		
Les JRM		
Collecte et transport des journaux magazine	GUERIN	209 309 €
Transfert et tri des journaux magazine (Quincieux)	SUEZ	83 557 €
Reprise des journaux magazines	NORSKE	496 160 €
Le VERRE		
Collecte et transport du verre	GUERIN	564 874 €
Les EMBALLAGES LEGERS et le MULTI		
Prestation de transfert des collectes sélectives (Thizy + Quincieux)	SUEZ	92 600 €
Caractérisation, tri et conditionnement des EL + M	NICOLLIN	1 046 298 €

D. COMMUNICATION et PREVENTION

Depuis quelques années, le SYTRAIVAL a pour objectif de communiquer de plus en plus sur les consignes de tri, le recyclage, la réduction des déchets, le compostage... Pour cela il met à disposition de ses adhérents des outils de communication mais également des ambassadeurs du tri. Dans cette optique plusieurs actions sont menées.

Depuis 2017, le SYTRAIVAL a embauché une seconde ambassadrice de tri pour renforcer l'équipe. Son poste est principalement dédié à la communication dans les écoles.

1. Communication

En plus des actions citées dans les faits marquants, nous continuons les animations en milieu scolaire, les visites des installations du SYTRAIVAL, des stands sur des manifestations et la réalisation d'articles pour les bulletins municipaux ou intercommunaux. Voici ci-dessous le détail de toutes nos actions :

➤ Interventions en milieu scolaire

Depuis 2012, des animations sont proposées aux écoles au tarif de 50 €HT. En 2019, 224 interventions scolaires ont été réalisées sur le territoire du SYTRAIVAL. De plus en plus d'écoles nous demandent d'intervenir. Plus de 5 150 élèves ont été sensibilisés au tri, au recyclage, au compostage, à la consommation...

Répartition des interventions

	Ecole
CCBPD	29
CCPA	2
CCSB	87
SMICTOM	106

➤ Visites des installations du SYTRAIVAL

Le SYTRAIVAL propose à tous les établissements scolaires de son territoire des visites gratuites de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Villefranche ainsi que de la plate forme de compostage d'Arnas. Plus d'une cinquantaine de personne ont visitées les installations du SYTRAIVAL.

➤ Manifestations

Pour aller plus loin dans sa communication de proximité, le SYTRAIVAL propose la mise en place d'un stand lors de manifestation, de marché ou même lors de réunion en pied de Point d'Apport Volontaire (PAV). Cette année le SYTRAIVAL s'est rendu sur six manifestations, marchés ou PAV dont deux lors de la semaine de réduction des déchets et deux lors de la semaine de l'environnement.



➤ Animation tout public

Le SYTRAIVAL propose des animations tout public comme des réunions, des ateliers ou encore des animations avec les bailleurs sociaux.

➤ Lettre d'information du SYTRAIVAL

Deux lettres d'information aux élus a été envoyée sur 2019. Ces lettres ont pour but de communiquer sur les projets, les actualités du SYTRAIVAL. On peut également la trouver sur notre site internet.

➤ Articles pour bulletins

Comme chaque année, le SYTRAIVAL propose un ou des articles pour les bulletins communaux et intercommunaux.

➤ Visites de site

Le SYTRAIVAL a organisé trois visites durant l'année :

- ▶ L'unité de démantèlement des matelas de Secondly Sud Est à Flaviac (07): 15 élus et techniciens étaient présents lors de cette visite qui a eu lieu le 6 juin 2019.
- ▶ La verrerie à st Romain le Puy (42): 11 techniciens étaient présents lors de cette visite qui a eu lieu le 22 octobre 2019.
- ▶ Le centre de tri SUEZ à Friminy (42) : 19 élus et techniciens ont pu visiter le 7 novembre 2019 le centre de tri accueillant nos déchets recyclables.



➤ Trophée verre : résultats non connus

➤ Inauguration du site de traitement de Quincieux

Le vendredi 21 juin a eu lieu l'inauguration du site de traitement situé sur la commune de Quincieux comprenant une Installation de Maturation et d'Elaboration (IME) des mâchefers, d'une plateforme de valorisation des encombrants et d'un quai de de tri et de transfert de collecte sélective.

A cette occasion, 110 élus et partenaires du Sytraival ont assisté au traditionnel coupé de ruban officialisé par Elisabeth Lamure, Sénateur du Rhône, Christophe Guilloteau, Président du Conseil départemental du Rhône, Pascal David, Maire de Quincieux, et Jean-Paul Chemarin, Président du Sytraival.

Les personnes présentes ont pu découvrir le site lors d'une visite guidée.



2. Prévention

Des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés voient le jour en 2015. Pour aider nos collectivités adhérentes à réaliser leur programme nous leur proposons en 2018 les actions suivantes :

➤ Formation sur le compostage

Nous proposons aux EPCI des formations pour leurs usagers lors de la distribution de composteurs, lors de réunion publique ou encore de les accompagner lors de projets avec les écoles.

➤ Livret anti-gaspillage alimentaire

En septembre 2018, le SYTRAIVAL a réalisé un concours de recettes anti-gaspillage alimentaire dans les écoles de notre territoire. Suite à cette action, un livret anti-gaspillage alimentaire a été réalisé comprenant des astuces pour mieux conserver les aliments, la signification des dates de péremption ainsi que les recettes gagnantes du concours.



➤ Vaisselle réutilisables et stop pub

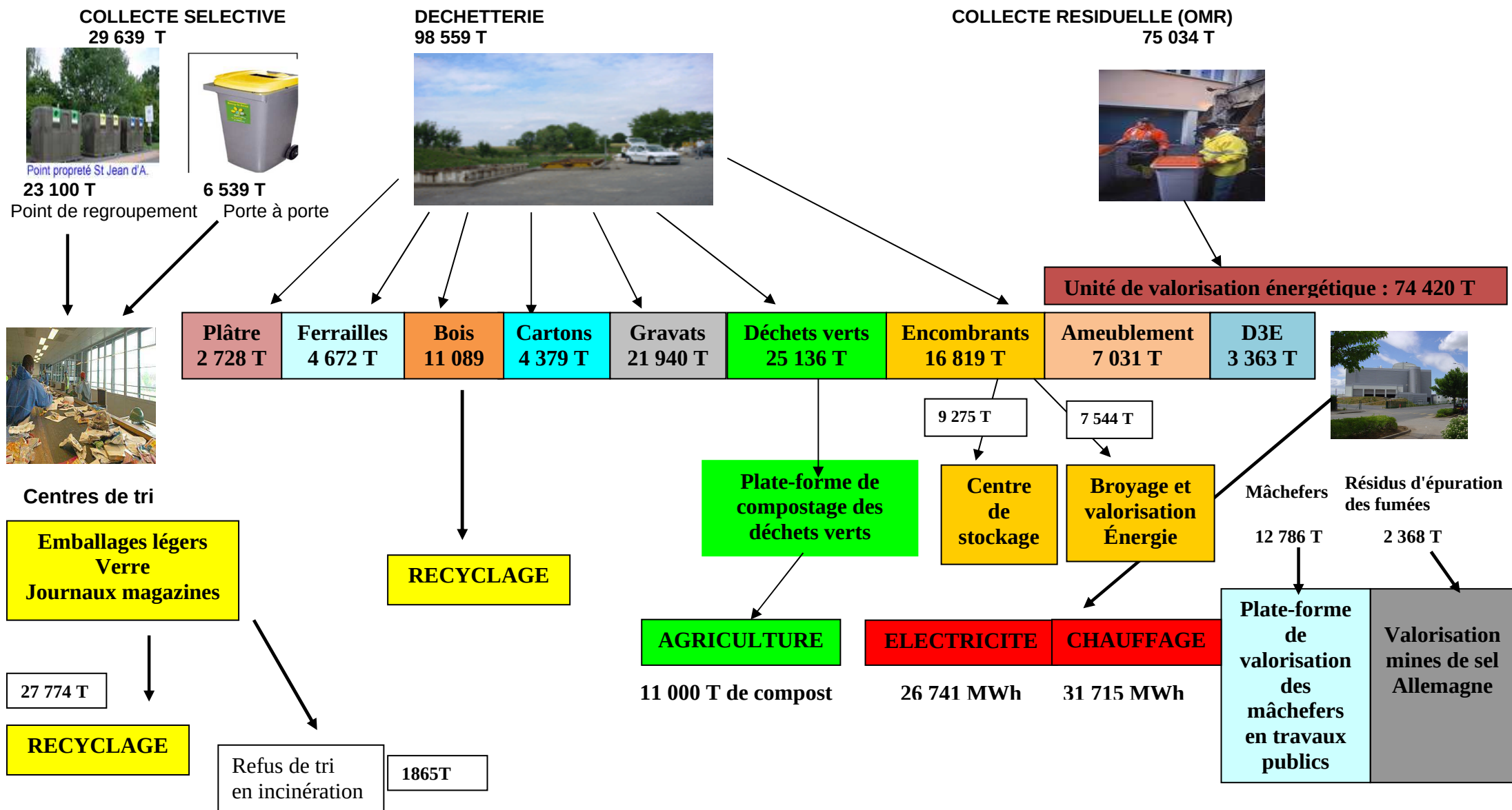
Le SYTRAIVAL a proposé à ses adhérents l'achat de vaisselle réutilisable à savoir des gobelets 30cl, des gobelets 12cl, des carafes et des barquettes à frites.

Voici ci-dessous les quantités :

Gobelets 30 cl	Gobelets café 12 Cl	Carafe	Barquette de frites
18385	1730	615	4280

Le SYTRAIVAL a également proposé l'achat de stop pub. 50 600 autocollants ont été commandés et distribués aux EPCI.

E. RECAPITULATIF DES FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS (intégralité des tonnes produites par les adhérents du SYTRAIVAL)



F. BILAN / Loi de transition énergétique et économie circulaire

Les principales mesures du plan d'action déchets 2009-2012, adoptées dans le cadre du Grenelle 2 ont été renforcées par la loi de transition énergétique du 18 août 2015 qui détermine plusieurs axes dont la lutte contre le gaspillage et la promotion des économies circulaires. Cet axe fixe comme objectifs :

- Réduction de 10 % des déchets d'ici 2020 ;
- Augmentation du taux de recyclage à 55 % des déchets non dangereux en 2020 et à 65 % en 2025 ;
- Réduction de 50% des déchets mis en centres de stockage en 2020.

Sur le territoire du Sytraival, contrairement aux années précédentes où l'on observait chaque année une diminution de la production des déchets ménagers résiduels, cette année la quantité produite par habitant est stable à 203 kg/hab/an (la moyenne régionale est de 230 kg/hab).

On observe globalement une augmentation de la production totale de déchets, passant de 535 kg/an/hab en 2018 à 550 kg/an /hab en 2019 soit une augmentation de 2.8%. Cette augmentation est liée à l'augmentation des tonnages en déchèterie de 8,13%.

Cette hausse est constatée sur le territoire français avec la reprise de la consommation en 2016.

En 10 ans (2009-2019) on constate :

- Une baisse de 17% des Ordures ménagères résiduelles (passage de 245 à 203 kg/an /hab)
- Une baisse de 2.65% sur la production totale de déchets sur le territoire (passage de 567 à 552 kg/an /hab).

La baisse des ordures ménagères a été compensée par l'augmentation des apports en déchèterie +26% (passage de 212 à 267 kg/an /hab). On constate une disparité des ratios par habitant en fonction de l'ouverture ou non des déchèteries aux artisans commerçants. Il faut souligner qu'avec les nouvelles filières de valorisation, 86 % (hors gravats) des déchets entrants sur les déchèteries sont valorisés.

La collecte sélective est passée de 77kg/an /hab en 2009 à 80kg/an /hab en 2019 soit +4%. Cette augmentation masque la baisse des tonnages de papiers liée à la réduction des journaux magazines entre 2009 (24kg/an/hab) et 2019 (14 kg/ an /hab) qui est compensée par l'augmentation du taux de captation du verre et des emballages ménagers.

Le taux de recyclage total augmente légèrement de 1 kg/an /hab mais il reste des marges de progression car le ratio est inférieur à la moyenne régionale. Par ailleurs des efforts de sensibilisation doivent être menés pour réduire les erreurs de tri qui coûtent chers et qui rend la matière impropre à sa réutilisation.

En effet on constate une augmentation sur tous les flux.

Afin de baisser les tonnages, les actions de prévention devront être intensifiées notamment au niveau des biodéchets par la sensibilisation au gaspillage alimentaire et le compostage individuel ou partagé.

Une personne du Sytraival a été formée et a passé son diplôme de Maître composteur afin d'aider les collectivités adhérentes à cette mise en place.

En effet, le bilan ADEME 2017 sur la composition de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles, indique que celle-ci contient un tiers de déchets putrescibles (principalement alimentaires) parmi lesquels 29 kg/hab./an relèvent du gaspillage alimentaire, soit 11 % de la poubelle grise.

Ces actions vont dans le sens de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire promulguée le 10 février 2020.